

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE LAHAS

32130

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 SEPTEMBRE 2024

PRÉSENCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 du mois de septembre à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 2 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Pierre DANOS, Maire.

Étaient présent-e-s : Thierry BIRAN, Nicolas DESTIEUX, Gérard FAURÉ, Marjorie LOPEZ-IRALA, Florent METRA, Charlotte OUZILLEAU, José SIMORRE.

Étaient excusés : Yves Marie CORFA, Muriel LEBOURGEOIS.

Marjorie LOPEZ-IRALA a été désignée secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE 20H30

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PCS
- Points de collecte des ordures ménagères
- Questions diverses.

APPROBATION DU PCS

La Commune de LAHAS est susceptible d'être exposée à des risques particuliers de sécurité civile. Il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la Commune.

Le document finalisé est présenté, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'approbation du PCS.

9 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

POINT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le point de collecte des ordures du village est régulièrement utilisé de façon anarchique. Seul le dépôt des ordures en sac, du tri en vrac, des bouteilles en verre et des textiles est autorisé. Plus généralement, les points de collectes de la commune ne sont pas des déchetteries, les conteneurs ne peuvent accueillir que les objets cités plus haut. Nous constatons également des dépôts au sol, gage de comportements inciviques. La discussion s'engage sur l'opportunité d'installer des panneaux explicatifs voire des caméras de surveillance. Les décisions seront prises au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Les réunions à venir des délégués de la commune aux différentes commission externes sont présentées.

FIN DE SÉANCE 22 H 00
